

ARRÊTÉ

**Portant autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire
3ème catégorie**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PÉRONNAS

VU l'article L3321-1 du code de la santé publique,

VU la demande présentée par :

Madame: FAYARD Hélène

Le vendredi 9 février 2024

Représentant l'association : DIAM'S CLUB

En qualité de : Secrétaire

Adresse de l'association : 150 Impasse Claude Berthollet 01960 Péronnas

Nom de la manifestation : Défi Team Choréo

Adresse de la manifestation : Gymnase Pierre Coubertin

Pour l'ouverture d'un débit de boissons temporaire pour la manifestation à PÉRONNAS,
Le dimanche 24/03/2024 de 09h00 à 19h00.

ARRÊTE

ARTICLE I – Madame FAYARD Hélène **AUTORISÉE** à ouvrir un débit de boissons temporaire à PÉRONNAS.

ARTICLE II – Cette ouverture de débit de boissons temporaire de 3^{ème} catégorie se tiendra Gymnase Pierre Coubertin à PÉRONNAS le :

Dimanche 24/03/2024 de 09h00 à 19h00

ARTICLE III : Les agents de la Police Municipale de PÉRONNAS sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Madame FAYARD Hélène, 150 Impasse Claude Berthollet 01960 Péronnas.
- Messieurs les agents de la Police Municipale de PÉRONNAS.

Fait à PÉRONNAS, vendredi 9 février 2024

Le Maire

Hélène CÉDILEAU

